



Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

Paris, le **16 DEC. 2013**

Le Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

à

Mesdames et Messieurs les Préfets de région

Mesdames et Messieurs les Préfets de département

Ainsi qu'à

Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux des Entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)

Messieurs les Directeurs des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE) des départements et collectivités d'outre-mer

Monsieur le directeur général de Pôle emploi

**Objet : Orientations pour la mise en œuvre de la politique de l'emploi  
au 1<sup>er</sup> semestre 2014**

La mobilisation de tous les outils de la politique publique de l'emploi est plus que jamais nécessaire pour permettre l'inversion de la courbe du chômage. C'est une priorité pour le pays.

En 2013, cette mobilisation a été intense, en particulier au second semestre. Un grand nombre de régions a atteint et souvent dépassé ses objectifs en matière d'Emplois d'Avenir, ou de CAE. D'autres finissent l'année encore en retrait, tout en ayant engagé des actions de mobilisation supplémentaire qui porteront leurs fruits dans les prochaines semaines et mois. Au total, France entière, nous serons très proches de la cible de 100 000 en Emplois d'Avenir, et au-delà de 400 000 CAE en flux annuel, mais avec une durée moyenne augmentée proche de 12 mois (le nombre de bénéficiaires de CAE en fin de mois aura donc augmenté de l'ordre de 12% en 2013).

Les résultats de cette mobilisation exceptionnelle pour apporter des solutions d'emploi à des jeunes et des chômeurs en difficulté d'insertion sont désormais visibles : depuis 6 mois, le nombre de jeunes chômeurs diminue, engageant une inversion de la courbe du chômage qui doit maintenant s'élargir et s'inscrire dans la durée.

### **Début 2014, l'intensité de votre mobilisation ne doit pas faiblir.**

La situation du marché du travail s'améliore progressivement, mais la création d'emplois dans le secteur marchand ne suffit pas encore pour apporter suffisamment de solutions aux jeunes sans emploi et chômeurs de longue durée. La Politique de l'Emploi doit donc demeurer extrêmement active. Aucun à-coup ou ralentissement du rythme ne doit se produire début 2014.

Concrètement, vos objectifs pour le premier semestre sont les suivants.

#### **1) Emplois d'Avenir**

- **Le nombre d'emplois d'avenir devra atteindre 135 000 à la fin du premier semestre 2014**, soit 35 000 supplémentaires au premier semestre 2014 (dans l'hypothèse de 100 000 réalisés fin 2013). Pour mémoire environ 55 000 emplois d'avenir (hors emplois d'avenir professeurs) auront été réalisés au second semestre 2013.
- Pour atteindre l'engagement de 150 000 emplois d'avenir, à ces 35 000 s'ajouteront au second semestre 6 000 emplois d'avenir professeurs à réaliser par l'éducation nationale, ainsi que 9 000 emplois d'avenir en particulier pour accompagner la réforme des rythmes scolaires aux mois de septembre-octobre
- Les prolongations par avenant d'emploi d'avenir en CDD d'un an renouvelable (environ 8000 arriveront à échéance au premier semestre 2014, hors emplois d'avenir professeurs) ne sont pas comptabilisées comme de nouveaux emplois d'avenir et n'entrent donc pas dans le chiffre de 35 000 emplois d'avenir supplémentaires au premier semestre.
- Les critères de répartition de cette enveloppe nationale seront les mêmes en 2014 qu'en 2013 (avec une actualisation des données de référence bien sûr)
- Le nombre de jeunes issus de ZUS parmi les jeunes embauchés en emplois d'avenir en 2014 (hors emplois d'avenir professeurs) devra atteindre l'objectif de 25% en moyenne nationale (chaque région ayant un objectif propre tenant compte de la proportion de jeunes en ZUS sur son territoire).
- La part des emplois d'avenir réalisés dans des entreprises du secteur marchand devra être davantage maîtrisée, pour limiter les effets d'aubaine et assurer un niveau d'exigence élevé vis-à-vis de ces employeurs. Cette part est au plan national de plus de 17% des prescriptions en 2013, et même 27% sur les 3 derniers mois : elle ne doit plus s'accroître en 2014, et même diminuer dans les régions les plus atypiques de ce point de vue (parfois au-delà de 40% sur les 3 derniers mois, ce qui est excessif).

## 2) CUI-CAE

- **Le nombre de CUI-CAE à réaliser au premier semestre 2014 sera de 180 000**, soit un peu plus que la moitié des 340 000 CUI-CAE programmés en LFI 2014. Cet objectif correspond à la situation du marché du travail qui appelle une mobilisation forte au 1<sup>er</sup> semestre 2014, mais tient compte également du caractère saisonnier de certains contrats (Education Nationale en particulier au 2eme semestre), ainsi que de l'allongement de la durée moyenne des CAE qui – pendant sa phase de montée en charge- diminue la part des renouvellements de contrats et rend nécessaire la recherche de nouveaux employeurs pour des premiers contrats. Pour mémoire environ 210 000 CUI-CAE auront été conclus au 2eme semestre 2013.
- L'allongement de la durée moyenne des conventions initiales devra être poursuivie jusqu'à atteindre 12 mois en moyenne, puis maintenue à ce niveau.
- Conformément à la convention signée avec le Ministre délégué à la ville, comme pour les emplois d'avenir un objectif de mobilisation des CUI en faveur des personnes résidant en ZUS sera fixé. S'agissant des nouveaux CAE de 2014, le taux de recrutés en provenance des ZUS devra être de 13%.

La Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle fera parvenir aux Direccte et Dieccte dans les prochains jours la circulaire technique de dotation relative à ces objectifs du premier semestre

\*\*\*

Je vous remercie pour votre mobilisation, ainsi que tous les acteurs du service public de l'emploi.

Je suis conscient que ces objectifs sont ambitieux, mais ils sont à la hauteur de l'enjeu, et des attentes du pays.

Je sais pouvoir compter sur vous.

Michel SAPIN

